

**Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
SMSEAU**

Siège Social
72230 GUÉCÉLARD

Date de convocation : **17/04/2024**
Date d'affichage : **17/04/2024**

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 23 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Fillé-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Corinne LEGUILLON, Édith MÉNAGE, Laëtitia PICHON, Martine RENAUT,
Messieurs, Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER, Jean-Yves BOURGE, Pascal CHAUVEAU, Bruno CORBIN, Rémy COUSIN, Dominique FOLLENFANT, Jean-Michel GROS, membres titulaires.

Absents et excusés :

Messieurs Stéphane BRUNET et Lionel HUBERT.

Absents :

Messieurs Anthony BRISSAULT, Thierry COZIC, Jacky LECOMTE, Stéphane LEFFRAY, Marcel MORTREAU.

Étaient également présents : Mesdames Magali LEMONIER et Cécile RAOULT, Monsieur Mathéo PRUD'HOMME

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia PICHON

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 13

→ Madame Laëtitia PICHON est désignée Secrétaire de séance.

1) Point Travaux et Études

Madame Magali LEMONIER et Monsieur Mathéo PRUD'HOMME présentent :

- L'avancement de l'organisation des travaux prévus en 2024 sur les bassins versants du Rhonne, de l'Orne Champenoise et de la Vézanne ;
- L'avancement de l'étude en cours sur le sous bassin versant de l'Aneraie ;
- L'avancement de l'étude en cours pour rétablir la continuité écologique sur le pont-rail d'Etival lès-le Mans ;
- La participation du SMSEAU à l'événement « La Suze au Naturel » le 13 avril 2024

Voir document annexé **2024_CS23AVR_Point Travaux et Études**

2) Délibération CTEau 2024-2026

Le Président expose,

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil contractuel commun de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire, associant les Départements, qui permet le financement d'actions visant la restauration des milieux aquatiques, la préservation ainsi que la reconquête de la qualité de la ressource en eau et son bon état quantitatif.

Ce CT Eau se traduit par une feuille de route et son programme d'actions, établie sur trois ans (2024-26), qui vient préciser les actions et détailler, pour chaque maître d'ouvrage, les interventions prévues. Cette feuille de route est la déclinaison opérationnelle d'une stratégie de territoire définie à six ans (2021-2026).

À l'échelle locale des sous-bassins du SAGE Sarthe Aval en Pays de la Loire, le CT Eau décline la mise en œuvre opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le contrat formalise les engagements de la structure coordonnatrice et des maîtres d'ouvrage locaux, ainsi que les engagements des financeurs, partenaires et des services de l'État qui y sont associés.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe assure l'animation et la coordination de ce contrat.

Synthèse Financière du Contrat Territorial Eau Sarthe Aval 2024-2026 :

Le programme 2024-2026 couvre les enjeux principaux du territoire :

- La gestion quantitative,
- La lutte contre les pollutions diffuses,
- les milieux aquatiques, milieux humides et la biodiversité,
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Il implique **18** maîtres d'ouvrages pour la réalisation de **20** actions.

Le montant total proposé sur la période 2024-2026 est de 11,6 millions, pour un montant sollicité de subvention de 8,6 millions d'euros.

Le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié porte 1 action au sein de ce contrat pour un montant total de 1 635 000 € : **Action n°3 – Travaux sur le périmètre du Syndicat.**

L'agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire participent financièrement à cette action, selon les modalités détaillées ci-dessous :

Détail financier et plan de financement prévisionnel

Nom de l'opération	2024	2025	2026	TOTAL TTC
Animation, Communication, Suivi	202 500 €	202 500 €	204 000 €	609 000 €
Travaux de restauration / Études	310 000 €	410 000 €	256 000 €	976 000 €
Étude Bilan de fin de contrat	0	0	50 000 €	50 000 €
TOTAL TTC				1 635 000 €

Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant de Subvention en TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1 635 000 €	53,72 %	878 400 €
Région des Pays de la Loire	1 026 000 €	18,83 %	307 800 €
SMSEAU	1 635 000 €	27,45 %	448 800 €
TOTAL TTC			1 635 000 €

Les membres du Comité Syndical décident :

- D'approuver la stratégie du Contrat Territorial Eau Sarthe Aval 2024-2026,
- De valider le programme d'actions pluriannuel élaboré pour la période 2024-2026 ainsi que les volumes financiers afférents, détaillés ci-dessus,
- De solliciter l'inscription de ce programme d'actions au Contrat Territorial Eau Sarthe Aval 2024-2026,
- D'engager la mise en œuvre des actions inscrites à ce programme et de solliciter pour cela auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région des Pays de la Loire l'attribution des aides qui en permettent la réalisation,
- D'autoriser le lancement des procédures liées aux projets inscrits,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Eau Sarthe Aval 2024-2026 ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) Adoption du Règlement Intérieur du Comité Syndical

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux dispositions du CGCT, le Comité Syndical doit se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Il propose d'adopter le règlement intérieur du Comité Syndical annexé à la présente délibération.

Vu le règlement intérieur annexé,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, adoptent le règlement intérieur du Comité Syndical.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4) Questions et Informations Diverses

Monsieur le Président informe :

- la signature de l'acte définitif pour l'achat de la maison a été effectuée hier. Les frais ont été moins élevés que prévus. Le montant final avec les frais d'acte s'élève donc à 247 466.38 €.
- Le montant total des devis pour les travaux s'élève à 46 793.49 €. Les entreprises retenues sont Art 2 l'O pour l'électricité et la plomberie (25 338.39 €), M. Gérard MERCERON pour les murs et les sols (13 794.30 €) et A.L.S. pour le terrassement (7 660.80 €).

Voir document annexé **2024_CS23AVR_Questions et Informations Diverses**

La séance est levée à 20h00